



Semaines d'information sur la santé mentale

CONFERENCE-DEBAT

Le respect des droits fondamentaux pour les patients en psychiatrie

Vendredi 15 Octobre 2021 - de 10h30 à 13h00



Le respect des droits fondamentaux pour les patients en psychiatrie

Vivre avec des troubles psychiques peut parfois limiter l'accès de l'individu aux droits fondamentaux, tels le droit à la santé, au logement ou le droit au travail, mais aussi réduire l'exercice des libertés individuelles les plus élémentaires, comme la liberté d'aller et de venir.

Être hospitalisé en psychiatrie c'est se trouver le plus souvent face à une restriction de ses libertés, imposée, au nom du soin. Dès que l'on franchit le seuil du service d'hospitalisation psychiatrique, la question de l'inventaire des effets personnels, celle de la possibilité de communiquer ou de recevoir ses proches et sa famille se pose, tout comme celle de l'exercice de la simple liberté d'aller et de venir.

La prise en charge hospitalière sous la responsabilité d'une équipe médicale et soignante doit s'accorder aux exigences minimales de dignité et d'intimité, et veiller à accompagner le patient s'agissant de l'exercice de ses droits, au regard des contraintes et des restrictions de liberté qu'exige parfois le plan de soins.

Si les pratiques en la matière sont encadrées par des textes législatifs et réglementaires, leur application dans le quotidien du soin doit faire l'objet de réflexion et d'attention de la part de l'ensemble des acteurs concernés, en veillant à éviter une pratique uniforme ou systématique des mesures parfois nécessaires.

Les dernières évolutions des dispositions applicables en matière d'hospitalisation sous contrainte, et de l'encadrement des mesures d'isolement et de contention illustrent cette nécessaire vigilance.

Au nombre des questions posées, on peut relever les interrogations suivantes :

- Comment concilier le soin et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine ?
- Comment le respect des droits fondamentaux peut-il être assuré quotidiennement par les équipes soignantes ?
- Comment protéger le patient parfois de lui-même et des autres, sans restreindre sa liberté ?
- Les objets connectés à la portée de tous sont-ils des amplificateurs de libertés, ou faut-il en limiter et parfois en interdire l'usage ? En avons-nous le droit ?
- Comment articuler exigence individuelle et sociale de sécurité et droits fondamentaux ?

PREPROGRAMME

10h30
à 11h15

CONFERENCE

Quelles évolutions de la législation relative aux droits des patients en psychiatrie ?

Olivier DUPUY, docteur en droit, formateur partenaire d'INFOPSY*

11h15
à 11h30

Pour une garantie renforcée de l'exercice de leurs droits par les patients en psychiatrie et leurs aidants : perspectives du nouveau Projet d'établissement de l'EPSM de Vendée, et son volet Usagers-Patients-Familles

Corinne JACQ, directrice des usagers - EPSM de Vendée – CH Mazurelle

11h30
à 13h00

TABLE RONDE

Regards croisés sur les pratiques en matière d'exercice des droits des patients en psychiatrie

Animée par Francis PROUTEAU, ancien cadre de supérieur de santé EPSM

Avec

- Pauline CHEMLA, représentante des Usagers (Unafam)
- Aline MURZEAU, cadre supérieure de santé, et responsable de l'Espace Ethique - EPSM de Vendée – CH Mazurelle
- Sandra NAULEAU, infirmière en psychiatrie adulte secteur Bocage 1 EPSM de Vendée – CH Mazurelle
- Audrey ROCHEREAU & Clémence FORTIN, Assistantes sociales EPSM de Vendée – CH Mazurelle
- Eric ROUSSELOT, cadre de santé de nuit EPSM de Vendée – CH Mazurelle
- Claudine TAILLE, aide-soignante à l'hôpital de jour Mosaïque EPSM de Vendée – CH Mazurelle

* INFOPSY est l'organisme de formation du CH des Pyrénées - Auteur d'ouvrages sur les droits des patients en psychiatrie, Olivier Dupuy collabore aux travaux de PSYCOM, et travaille avec l'association des établissements du service public de santé mentale (ADESM)